

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE



Le métier/Le secteur

Le marché de l'optique suit une croissance durable, portée par le vieillissement de la population et l'attrait croissant de la mode dans l'univers de la lunetterie.

Face à l'engorgement des cabinets d'ophtalmologistes, les opticiens ont obtenu l'autorisation de réaliser eux-mêmes des examens de réfraction dans le cadre d'un renouvellement. La *Loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 et les décrets d'application n° 2007-551 et n° 2007- 553 du 13 avril 2007* autorisent les opticiens-lunetiers à procéder à un examen de réfraction permettant le renouvellement des prescriptions de verres correcteurs datant de moins de 3 ans, à l'exclusion de celles établies pour les mineurs de moins de 16 ans, et sauf opposition du médecin.

Les Articles L.4362-1 à L.4362-9 du livre III, titre 6 du Code de la santé publique spécifient les personnes qui peuvent exercer la profession d'opticien-lunetier. Peuvent exercer le métier, les personnes pourvues de diplômes, certificats ou titres mentionnés à *l'article L.4362-2* et inscrites sur une liste dressée par le représentant de l'Etat, dans le département de sa résidence professionnelle qui enregistre leur diplôme, certificat, titre ou autorisation.

Pour ce faire, l'opticien doit se faire enregistrer dans les trois administrations suivantes (*Loi n° 95-116 du 4 février 1995*) :

- La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), comme professionnel de santé ;
- Le Tribunal de Commerce, comme commerçant ;
- La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), en tant que fournisseur des assurés.

Tout commerce d'optique-lunetterie, quel que soit son statut, ne peut être dirigé ou géré juridiquement, financièrement et techniquement que par une personne titulaire d'un diplôme professionnel d'optique-lunetterie. Toutefois, la qualité d'opticien n'est pas obligatoire pour chacun des associés, dirigeants ou gérants de magasins d'optique et de lunettes (*circulaire de la Direction Générale de Santé n° 588 du 26 septembre 1996*).

Le chiffre d'affaires du marché de l'optique est estimé à partir des statistiques de la Sécurité Sociale sur les dépenses des Français en optique, qui s'élèvent à **4,783**

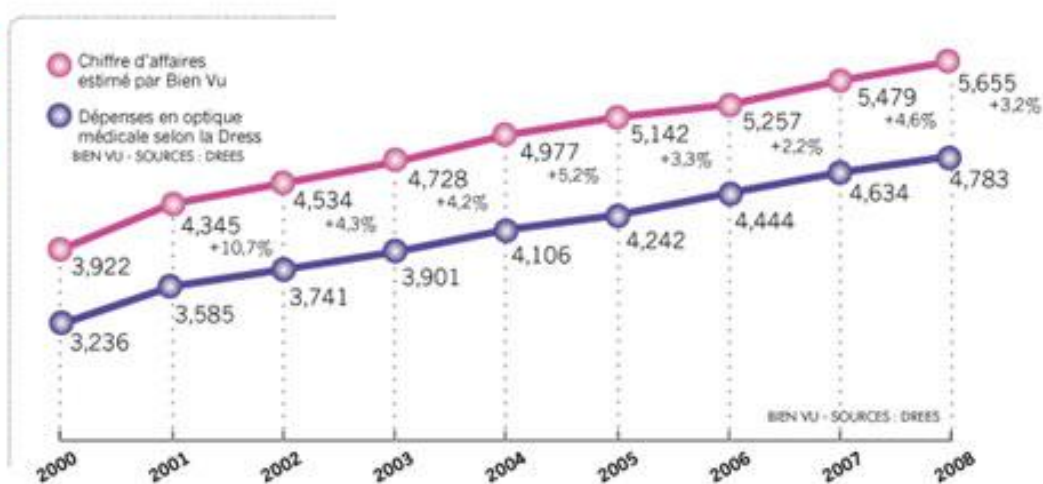
ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

milliards d'euros. Ce chiffre tient compte uniquement des produits remboursés par la Sécurité Sociale c'est-à-dire des montures et verres correcteurs.

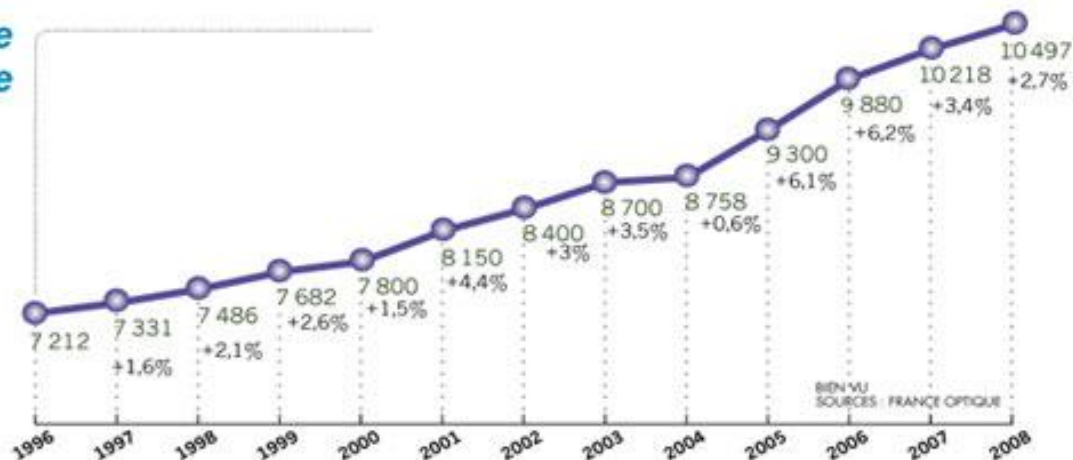
Tous les autres produits (solaires, lentilles, produits d'entretiens et accessoires) ne sont pas comptabilisés.

La vente de montures et verres représentant en **moyenne 82,5 % du chiffre d'affaires** d'un opticien, une extrapolation permet d'estimer la valeur du marché global à **5,65 milliard d'euros TTC**.

Chiffre d'affaires du marché et dépenses en optique médicale (en milliards d'euros TTC)



Nombre de points de vente



Baromètre : Comportement et attentes des porteurs de lunettes

Bien Vu et Gallileo Consulting ont mis en place un nouvel outil inédit : le Baromètre Observatoire de l'Optique, une nouvelle étude qui mesure le ressenti et les attentes des porteurs de lunettes (étude réalisée en face à face auprès de 400 porteurs habitants l'Île de France). Ce baromètre donne de nouveaux indicateurs qui éclairent les opticiens sur les besoins actuels et à venir de leurs clients. Voici ses principaux enseignements :

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

- Une fréquence de renouvellement en hausse : les Français changent de lunettes plus souvent avec une moyenne de 3,08 ans (contre 4 ans auparavant).
- Les porteurs considèrent toujours à 83 % que porter des lunettes est une nécessité médicale. « Une contrainte à exploiter » estime Bien Vu.
- Des lunettes encore jugées trop chères : 72% estiment que le prix facturé est au-dessus de ce que valent les lunettes.
- Des clients globalement satisfaits par la prestation de leur opticien : 88 % sont tout à fait ou assez satisfaits de la qualité de service obtenu.
- 2 millions de porteurs se disent prêts à acheter leurs équipements optiques sur Internet, soit 5% de la demande.

CHAINES / ENSEIGNES / FRANCHISES

Principales chaînes de succursales au 31 décembre 2007

Source : L'Opticien-lunetier, mars 2008

Enseignes	CA en millions d'euros TTC	Nombre de points de vente
OPTICAL CENTER	89*	82
GRAND OPTICAL	214	84
GENERALE D'OPTIQUE	nc	150

*France, Belgique et Luxembourg

Principales franchises au 31 décembre 2007

Source : L'Opticien-lunetier mars 2008

Enseignes	CA en millions d'euros TTC	Nombre de points de vente
AFFLELOU	526	609
GENERALE D'OPTIQUE	NC	86
LISSAC	87	105
OPTICAL CENTER	108	98

Principales coopératives au 31 décembre 2007

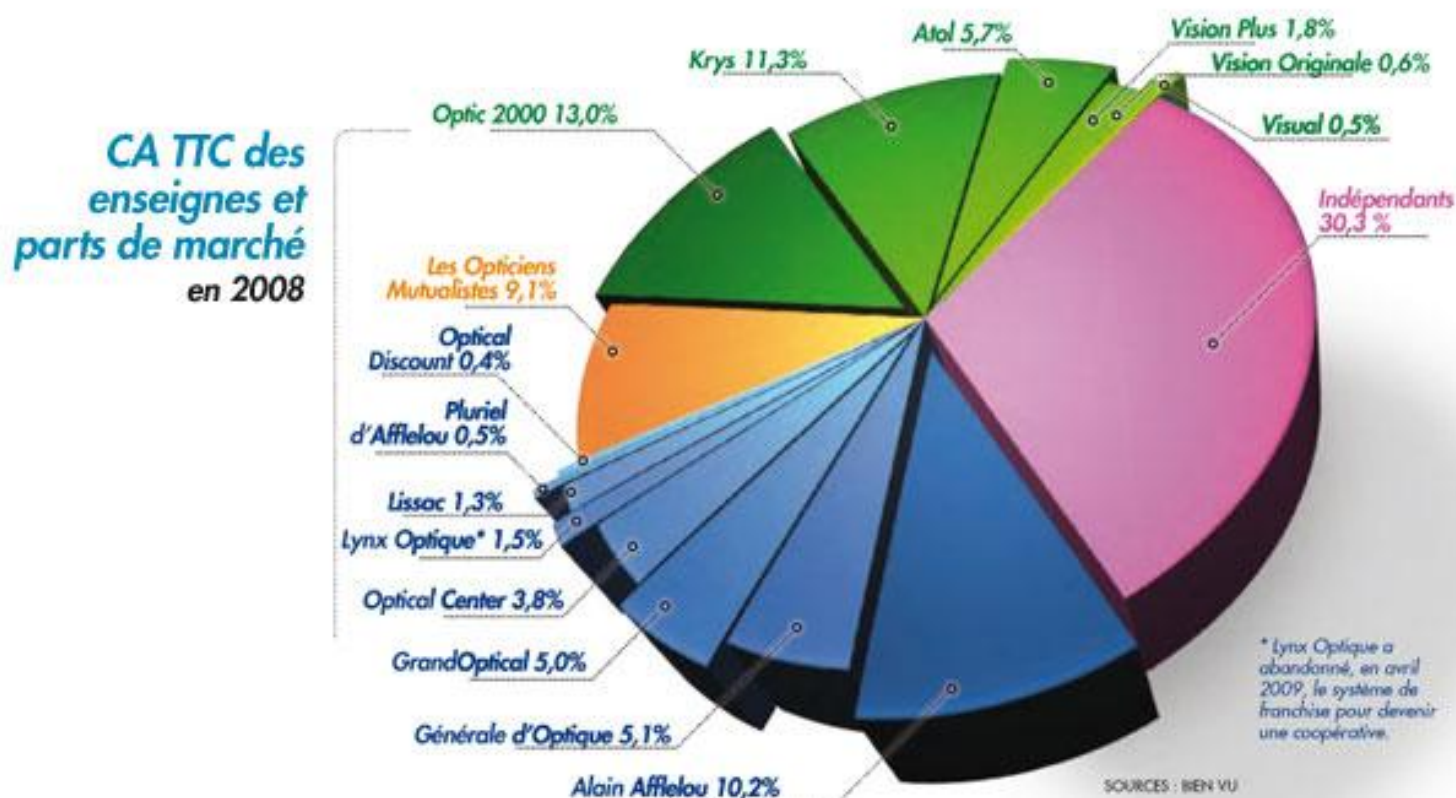
Source : L'Opticien-lunetier mars 2008

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

Enseignes	CA en millions d'euros TTC	Nombre de points de vente
ATOL	306	706
KRYS	632	809
OPTIC 2000	8791	155
VISION ORIGINALE	29	49
VISION PLUS	98	315

Panorama de la distribution Optique

Ces parts de marché sont calculées à partir d'un marché estimé à 5,655 milliards d'euros en 2008 et des chiffres d'affaires déclarés des enseignes d'optique. Parmi les leaders, Optic 2000 demeure sur la première marche du podium avec 13% de parts de marché, suivi de Krys (11,30%) et d'Alain Afflelou (10,2%).



ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

Chiffres Clés

Activité des acteurs du secteur

Source : Fédération des Centres de Gestion Agréés (727 entreprises)

Moyenne des TPE

- CA moyen : 327 507 €HT
- Marge brute: 63,2 % du CA

Elle augmente légèrement plus vite que le chiffre d'affaires (+ 2,7 %)

▪ Résultat d'exploitation: 21,7 % du CA
Supérieur à la moyenne pour les TPE de 0 à 359 K€ de chiffre d'affaires

- Résultat financier : 0,7 en % du CA
- Résultat courant : 20,9% du CA)

En augmentation de 1,9 % par rapport à 2005

- Nombre d'entreprises : 727

Unités d'œuvre et prix de revient

Source : INSEE « Les entreprises du commerce de détail en 2006 »

En % du CA	Moyenne < 10 salariés	Moyenne ≥ 10 salariés
Achats de marchandises	44,2	36,9
Consommations intermédiaires	16,5	24,1
Frais de personnel	20,5	27,7

Budget moyen pour l'ouverture d'un magasin indépendant de 70 m2

Source : Bien Vu hors série « Le Parcours de l'entrepreneur 2007/2008 »

Données 2007	Budget moyen en €	%tage
Pas de porte	245 000	65,30%
Agencement	90 650	24,20%
Stocks	30 500	8,10%
Publicité	1 500	0,40%
Informatique	7 500	2,00%
Total	375 150	

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

Principaux postes de coûts

Décomposition des charges d'exploitation

Source : INSEE « Les entreprises du commerce de détail en 2006 »

En % du CA HT	<10 salariés	≥ 10 salariés
Achats de marchandises	44,2	36,9
Variation de stocks de marchandises	-0,4	0
Marge commerciale	56,1	60,1
Consommation intermédiaire	16,5	24,1
Valeur ajoutée	39,7	38,9
Impôts et taxes sur les produits	nd	1,8
Frais de personnel		
Excédent Brut d'Exploitation	19,1	9,6
Dotations aux amortissements et provisions	nd	4,3
Autres charges d'exploitation	nd	2
Résultat d'exploitation	nd	6,7
Chiffre d'affaires (en M€)	2551,3	1540,7

Tableau de bord

Certains éléments significatifs sont à suivre de façon périodique :

Éléments relatifs à l'exploitation :

- le chiffre d'affaires,
- le taux de marge commerciale,
- le taux de marge sur coûts variables,
- le poids de la masse salariale,
- le délai d'écoulement des stocks

Le tableau de bord peut également contenir des informations non financières et qualitatives tels des indices de satisfaction clientèle, des taux de retour imputables à des défauts de montage.

Le besoin en fond de roulement est principalement généré par la constitution du stock de montures.

Les Décideurs

- Docteur Jean-Antoine BERNARD, Directeur de la Société Française d'Ophtalmologie
- Monsieur Alain GERBEL, Président de la Fédération Nationale des Opticiens de France

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

- Monsieur Bertrand DE LIMÉ, Président du Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique
- Monsieur Henry-Pierre SAULNIER, Président de l'Union des Opticiens
- Monsieur Christian ROMEAS, Président du Syndicat des opticiens sous enseigne
- Monsieur Georges de la MOTTE COLLAS, Président du Syndicat des importateurs et distributeurs en optique et lunetterie
- Monsieur Philippe VERPLAETSE, Président de l'Association des optométristes de France

Financements et aides spécifiques

L'octroi d'un crédit par une banque est souvent conditionné par l'apport de garanties pouvant être fournies par des sociétés de caution mutuelle telles que :

- **SIAGI** : Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement
2, rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris - Tél. : 01 48 74 54 00,
www.siaqi.com
- **OSEO - SOFARIS** : Société Française de Garantie des Financements des PME, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex - Tél. : 01 41 79 80 01 www.oseo.fr
- **SOCOREC** : Société financière au service du commerce associé
77, rue Lourmel, 75 015 Paris, Tél. : 01 44 37 02 00, www.socorec.fr

Les Sites Utiles

France Optique : www.france-optique.com

Organismes professionnels

SYFOC

Syndicat des Fabricants et Fournisseurs d'Optique de Contact
<http://www.syffoc.org/Accueil/>

UDO

Union des opticiens
45, rue de Lancry, 75010 Paris
Tél. : 01 42 06 07 31
info@udo.org

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

www.udo.org

FNOF

Fédération nationale des opticiens de France

4, rue de l'Evêché, 40100 Dax

Tél. : 05 58 74 23 10

fnof@fnof.org

www.fnof.org

AOF

Association des optométristes de France

56, boulevard de l'hôpital, 75013 Paris

Tél. : 01 43 37 40 04

opto_aof@club-internet.fr

www.optometrie-aof.com

GIFO

Groupement des industriels et fabricants de l'optique

185, rue de Bercy, 75579 Paris cedex 12

Tél. : 01 43 46 27 50

www.gifo.org

SFO

Société française d'ophtalmologie

Maison de l'Ophtalmologie

17, Villa d'Alésia, 75014 Paris

Tél. : 01 44 12 60 50

sfo@sfo.asso.fr

www.sfo.asso.fr

SIDOL

Syndicat des importateurs et distributeurs en optique
et lunetterie

39-41, rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie

Tél : 01 47 17 64 76

info@sidol.org

www.sidol.org

SYNOPE

Syndicat des opticiens sous enseigne

185, rue de Bercy, 75579 Paris cedex 12

Tél. : 01 46 28 01 00

www.synope.org

CDO

Centrale des Opticiens

50, rue de Paradis, 75010 Paris

Tél. : 01 42 46 19 32

cdo@cdo.fr

www.centraledesopticiens.fr

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

Presse Professionnelle

Bien Vu - Mensuel
Vision Presse
23, rue Edouard Béri, 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 77 37
info@bienvu.ws
www.bienvu.ws

BienVu
MENSUEL PRATIQUE ET INTERACTIF DE L'OPTIQUE

ACUITE
35, rue Pastorelle
06000 Nice
Tél. : 04.93.80.27.66
Fax : 04.93.80.07.61
Email : info@acuite.fr
www.acuite.fr

Acuité
Portail des décideurs de l'optique

3D Vision - 5 numéros par an
Vision Presse
23, rue Edouard Béri, 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 77 37
info@3d-vision.fr

L'Opticien Lunetier- Mensuel
Editions Lancry
105, boulevard Magenta, 75010 Paris
Tél. : 01 48 74 15 01
opticien@wanadoo.fr
www.opticien-presse.com

L'OPTICIEN
L U N E T I E R

Inform'Optique- Mensuel
Editolux – Inform'Optique
81, rue de Clichy, 75009 Paris
Tél. : 01 53 32 11 60
alamorere@inform-optique.com
www.inform-optique.com

inform'
OPTIQUE

L'Essentiel de l'Optique- Mensuel
CLM Communication
69, rue de Paris, 91400 Orsay
Tél. : 01 60 92 53 26
clm.com@wanadoo.fr
<http://www.essentiel-optique.com/>

Le monde de l'Optique - Bimestriel
Le monde du regard
14, avenue de Tourville, 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 92 10

ANALYSE SECTORIELLE: OPTIQUE

le.monde.du.regard@wanadoo.fr

Les annonces de l'optique- Mensuel
Press Optic
31, rue d'Alleray, 75015 Paris
Tél. : 01 45 30 08 04
contact@annoncesoptic.com
www.annoncesoptic.com



Salons professionnels en 2011

Silmo - salon mondial de l'optique : www.silmoparis.com
du 29 sept au 02 octobre 2011 à Paris Nord, Villepinte

Mido - _Salon optique de Milan : [/www.mido.it/](http://www.mido.it/)
du 4 au 6 mars 2011 – Milan Italie